



Féchy, le 14 octobre 2014

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT  
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 2/2014 CONCERNANT L'ARRETE  
D'IMPOSITION 2015

Au Conseil Général de Féchy,  
Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Julien GAILLARD président, MM. Arnaud JAGGI, Jonathan ZOSSO, Jacques MORANDI, Willy KURSNER, membres, et M. Laurent BESSO, rapporteur, s'est réunie le mardi 14 octobre 2014 afin d'étudier le préavis municipal n° 2/2014.

Mme Carole BETTEMS, Syndique, M. Marc MORANDI, M. Andreas MEYER, Mme Rachel AUBERT, Municipaux, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission.

Celle-ci a pris connaissance avec intérêt du nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2015.

Les membres présents de la Municipalité ont indiqué avoir bien entendu le message qui leur a été dispensé lors du vote du préavis concernant l'arrêté d'imposition 2014 et du fait des très bons résultats de l'année 2013, la Municipalité propose de reconduire l'impôt communal inchangé à 64 % de l'impôt cantonal de base.

Ils ont répondu à satisfaction de la Commission aux diverses questions concernant les engagements futurs de la Commune en particulier concernant l'ancien collège, le nouveau trottoir etc., les règles de prudence applicables au prochain budget connaissant les incertitudes pesant sur la situation économique de notre pays et découlant des prochaines votations notamment à l'impact de celles relatives à l'imposition sur la dépense.

Dès lors, la Commission vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis No 2/2014 concernant l'arrêté d'imposition 2015 reconduisant l'impôt communal à 64 % de l'impôt cantonal de base et ainsi d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 tel que présenté.

.....

Pour la Commission de Gestion et Finances,

Le Président



Les Membres

